



09 AOÛT 2004

Québec, le 3 août 2004

Monsieur Jean-Pierre Gauthier
Président
Conseil Cris-Québec sur la foresterie
2875, boul. Laurier
Édifice Le Delta, bureau 1180, 11^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 22 avril dernier portant sur « le projet de directives visant à introduire dans le processus de planification de l'aménagement forestier des stratégies permettant de prendre en compte la protection et la mise en valeur des habitats fauniques ».

Je constate que le report d'une année des calculs de possibilité forestière vous donne l'opportunité de mettre à profit ce délai pour développer ces directives de manière à ce qu'elles puissent être considérées lors de la confection des prochains plans généraux d'aménagement forestier.

Je comprends que vous serez en mesure, en avril 2005, de transmettre le projet de directives.

Enfin, étant donné que la démarche amorcée et la décision convenue me sont présentées au nom du Conseil Cris-Québec sur la foresterie, je comprends que celles-ci ont fait l'objet d'un accord unanime au sein du conseil. En ce sens, je prends acte de cette décision. Je suis confiant que les directives encadrant l'élaboration des stratégies d'aménagement forestier pour les prochains plans généraux destinés au territoire du chapitre 3 de la Paix des Braves se concrétiseront dans le délai que le conseil s'est imparté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE CORBEIL